

Nos réf. : CRAT/14/AV.253
BB/LP

Le 25 avril 2014

Avis de la CRAT relatif à l'arrêté provisoire concernant le SRPE/VE164 dit « City-station » à VERVIERS

Conformément à l'article 169 du Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie, l'avis de la Commission régionale d'Aménagement du Territoire (CRAT) porte sur l'arrêté du Gouvernement relatif au réaménagement d'un site dont il fixe le périmètre.

1. CONTEXTE DU PROJET

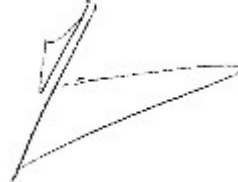
<u>Brève description du projet</u> :	reconversion du site en vue de l'extension du centre IFAPME
<u>Demande</u> :	Arrêté provisoire
<u>Localisation</u> :	rue de Limbourg
<u>Situation au plan de secteur</u> :	zone d'habitat
<u>Autorité compétente</u> :	Gouvernement wallon
<u>Date de réception du dossier</u> :	27 mars 2014

2. AVIS

La CRAT remet un avis défavorable sur le projet d'arrêté qui reconnaît le périmètre du site de réhabilitation paysagère et environnementale n°SRPE/VE164.

Vu le passé industriel du site et les nuisances sur l'environnement qui en découlent, l'état de délabrement des bâtiments et les nuisances sur le voisinage liées à l'état d'abandon du site, la CRAT estime qu'une réhabilitation paysagère et environnementale n'est pas la procédure adéquate car elle est insuffisante. L'inscription d'un périmètre de site à réaménager aurait été plus opportune.

Pour la CRAT,



Pierre GOVAERTS,
Président